



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2016-47**

**Objet : Délibération portant modification de périmètre du projet de couverture numérique du périmètre de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"**

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16	L'an 2016, le 13 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis au « carré des forges » à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Conseillers représentés	4		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	01/XII/2016		
Date d'affichage	02/XII/2016		

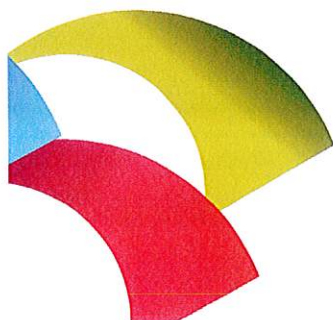
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac		
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20161215-2016-47-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2016



N° 2016-47

**Objet : Délibération portant modification de périmètre du projet de couverture numérique du périmètre de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"**

**Vu** l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet à une collectivité territoriale et leurs groupements, dans le cas où la compétence leur a été préalablement transférée, d'ériger en activité de service public l'établissement et l'exploitation sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, au sens des 3° et 15° de l'article L32 du Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE),

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais n° 2006-60, en date du 20 décembre 2006, qui a transféré à Gironde Numérique la compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 23 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, codifié à l'article L1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit l'établissement de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) à l'initiative des collectivités territoriales,

**Vu** l'approbation du SDTAN initial par délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique en date du 14 février 2012,

**Vu** la réalisation du réseau d'initiative publique de Gironde Numérique, à l'initiative du Conseil Départemental de la Gironde, qui a permis d'apporter une connexion internet par ADSL à 7000 foyers qui n'y avaient pas accès auparavant et d'augmenter les débits internet par ADSL de 30 000 foyers en Gironde hors Métropole de Bordeaux. Une artère de fibre optique de 1 100 km a également été construite pour relier les bassins de vie de Gironde. Ce réseau public dessert 87 zones d'activités, 180 sites publics (collèges, lycées, hôpitaux publics et SDIS),

**Vu** la délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique en date du 15 décembre 2015 validant la mise à jour du SDTAN,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 5 juillet 2016 portant approbation du schéma  
Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2016

Considérant les travaux de la commission des finances en date du 22 novembre 2016  
Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2016

Rapport de synthèse :

**Considérant** que les volumes de données échangées sur internet ont triplé depuis 2010, un nouveau projet pour l'amélioration et la construction d'infrastructures numériques est nécessaire pour faire face au besoin de Très Haut Débit dans les années futures. Ainsi, afin de préparer les prochains déploiements pour le Haut et le Très Haut Débit, Gironde Numérique a établi le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde,  
Un diagnostic des infrastructures et services télécoms disponibles sur l'ensemble du territoire girondin a été réalisé, afin de dresser un état des lieux précis de la situation du département.

Accusé de réception en préfecture 033-243301355-20161215-2016-47-DE Date de réception préfecture : 15/12/2016
---

**Considérant** que sur le territoire girondin, les opérateurs de télécommunication ont commencé le déploiement des réseaux fibre optique à l'abonné sur les communes de la Métropole de Bordeaux car ces communes font partie des zones d'initiative privée. Hors Métropole de Bordeaux, seule la ville de Libourne est concernée par un déploiement par initiative privée.

**Considérant** que, en dehors des zones d'initiative privée, le déploiement des réseaux Très Haut Débit relève des collectivités territoriales, l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55,4 % de la population hors Bordeaux Métropole en FttH. Cet objectif se décline comme suit :

- Tranche ferme à 5 ans
  - un objectif de couverture de fibre optique à l'abonné (FttH) de la zone publique : 40 % des locaux résidentiels et professionnels soit 164 000 prises FttH
  - un objectif de montée en débit cuivre (FttN) pour 38 500 foyers :
    - 92,1 % des foyers éligibles à plus de 8Mb/s
    - 79,1 % des foyers éligibles au Très Haut Débit
  - planning estimatif: 2017-2022
- Tranche conditionnelle à 10 ans
  - un objectif de couverture de fibre optique à l'abonné (FttH) de la zone publique : 55,4 % des locaux résidentiels et professionnels soit 230 000 prises FttH
  - planning estimatif: 2022-2027.

Ces ambitions sont le fruit des échanges que le Conseil Départemental et les collectivités girondines ont eu avec les différents opérateurs nationaux.

Les réseaux à déployer feront appel en partie aux infrastructures existantes. Gironde Numérique sera maître d'ouvrage conformément au transfert de compétence. Un ensemble d'actions a été retenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet « Initiative Très Haut Débit » girondin, deux tranches étant prévues.

Le périmètre du projet pourra être réévalué en fonction des résultats des appels d'offres et de la commercialisation du réseau.

Les règles retenues pour élaborer les projets sont les suivantes :

- pas de nouveaux NRA Montée en débit cuivre (NRA MED) si de la fibre optique à l'abonné (FttH) est déployée dans les 10 ans (tranches ferme et conditionnelle)
- opticalisation des NRA ZO cuivre supérieurs à 100 lignes afin d'éviter la saturation et d'amener du VDSL (sauf dans les zones où du FttH est prévu dans les 10 ans)
- Pour le FttH :
  - les zones d'habitations principales sont privilégiées
  - le FttH ne sera pas déployé pendant 10 ans sur les zones où un nouveau NRA MED sera construit dans le Plan Gironde Haut Méga ou bien si un NRA ZO est fibré
  - la taille minimum de zones de fibre optique pour que les opérateurs interviennent est estimée à 1 000 locaux

**Considérant** que sur le territoire de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais, le périmètre initialement proposé se déclinait comme suit :

La première tranche ferme de 5 ans pour la période 2017/2022 est composée de :

- 4 172 prises FttH
- 254 prises FttN
- raccordement de sites prioritaires le cas échéant (listés dans l'annexe)

La seconde tranche conditionnelle pour la période 2022/2027 est composée de :

- 1 332 prises FttH supplémentaires

Sur 10 ans, le périmètre de couverture du territoire de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais se déclinera comme suit :

- 5 504 prises FttH
- 254 prises FttN

La mise en œuvre ce projet initial programme a été estimée à 8 635 387 € net public. La participation financière de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais, en investissement, après prise en compte des co-financements publics (FSN, FEDER...) et des recettes prévisionnelles, aurait été répartie comme suit :

- tranche ferme 2017/2022 : 6 339 445 € net public soit 1 167 150 € à la charge de la Communauté de communes avec un décaissement prévisionnel sur deux ans en 2017 et 2018.
- tranche conditionnelle 2022/2027 : 2 424 683 € net public soit 333 000 € à la charge de la Communauté de communes. Cette dernière tranche pourra être modifiée en fonction de l'évolution du marché de la fibre optique et des demandes des usagers. Cette tranche donnera lieu à une confirmation de la collectivité avant son déclenchement.

*Lors du conseil communautaire du 5 juillet 2016, les élus ont approuvé le principe du schéma mais ont demandé à Gironde numérique d'étudier la montée de l'ensemble de la Communauté de communes en une seule phase.*

*Gironde Numérique est venu présenter aux maires la nouvelle mouture d'une tranche unique de travaux sur 2017-2022 portant sur l'installation de 5 726 FttH (et 70 FttN locaux) pour un coût global de 8 100 503 € dont 1 687 350 € seront à la charge de la collectivité.*

*Ces différentes actions sont subordonnées aux financements réellement disponibles et à leur faisabilité technique. Le périmètre exact de la couverture et la participation de la Communauté de communes pour la réalisation des actions envisagées seront arrêtés définitivement avec le résultat de l'appel à concurrence.*

*Les premières simulations indiquent que le montant de l'annuité de financement (sur 30 ans à 1.5%) serait de l'ordre de 70 000 €. Les élus ont considéré que la dotation de solidarité a vocation à financer cet investissement majeur pour le devenir du territoire.*

*Le Président propose de bien vouloir approuver le nouveau périmètre de la couverture numérique du*

*territoire de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais tel qu'il résulte du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) joint à la présente délibération ainsi que la participation financière qui en découle.*

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'approuver le nouveau périmètre de la couverture numérique du territoire de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais tel qu'il résulte du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) joint à la présente délibération, ainsi que la participation financière qui en découle.
2. D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 décembre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20161215-2016-47-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2016